

**Question écrite de Caroline Cassart, Députée,
à Céline Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature,
de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal,
concernant
Le changement dans le traitement des langes**

Madame la Ministre,

Vous le savez, depuis le 1^{er} janvier 2021, les langes ont changé de poubelle dans certaines communes et cette disposition sera applicable pour l'ensemble des communes liégeoises dès le 1^{er} janvier 2022. Concrètement, auparavant autorisés dans les déchets organiques, les langes devront désormais être jetés dans les déchets ménagers.

D'après Intradel (et sans doute d'autres intercommunales de traitement des déchets), les langes d'enfant sont passés en quelques années d'une composition majoritairement de cellulose biodégradable à une structure qui ne comporte pratiquement plus que du plastique et des produits chimiques. Pour Intradel, ces langes représentent +/- 45 % des indésirables dans les conteneurs des déchets organiques et il est donc nécessaire d'opérer ce transfert afin de favoriser le traitement des déchets organiques et d'accroître progressivement la qualité du compost produit.

Madame la Ministre, je peux comprendre la position d'Intradel et la volonté exprimée d'accroître la qualité du compost. Néanmoins, je m'interroge sur les alternatives. En effet, seul un lange 100 % biodégradable pourra toujours être jeté dans une poubelle organique. Mais, à ma connaissance, ce produit n'existe pas encore sur le marché! En effet, il existe bien des langes « bios » ou « écologiques » qui sont labellisés essentiellement pour des questions de santé publique (sans parfum, sans latex, sans métaux lourds, ...) mais ils ne sont pas 100 % biodégradables. Idem pour le lange réutilisable qui est, à ce jour, le moyen le plus écologique et économique mais pas 100 % biodégradable.

Madame la Ministre, en Province de Liège, toutes les communes devront appliquer le nouveau système dès le 1^{er} janvier 2022 mais qu'en est-il dans les autres provinces? Certaines provinces sont-elles avant-gardistes et, dans l'affirmative, pouvez-vous tirer un premier bilan de ce changement de dispositif? Confirmez-vous qu'aucune solution alternative 100 % biodégradable n'existe, à ce jour, sur le marché? Avez-vous entrepris des contacts afin de travailler à la mise en œuvre d'une solution et, si oui, à quelle échéance pouvons-nous l'espérer? A défaut, un report de cette nouvelle disposition est-il envisageable?

Je vous remercie.

Réponse de la Ministre Tellier:

À la suite du remplacement de la cellulose contenue dans les langes par des polymères synthétiques hyperabsorbants, le compost produit, bien qu'il respecte les normes de qualité en vigueur, présente de petits morceaux de plastique visibles à l'œil nu.

En conséquence, les intercommunales qui avaient choisi d'accepter ce flux de déchets dans les collectes sélectives de déchets organiques ont décidé de modifier leurs consignes de tri au 1^{er} janvier 2021. Il s'agit des intercommunales TiBi, INTRADEL, BEP Environnement et IDELUX, qui couvrent respectivement la région de Charleroi et les provinces de Liège, Namur et Luxembourg.

Depuis cette date, les langes sont interdits dans la fraction organique et retournent dans les déchets résiduels. Il s'agit en fait d'un retour à une situation identique à celle des intercommunales qui avaient opté dès le départ pour la non-acceptation de ce flux dans les déchets organiques (HYGEA, IPALLE et InBW).

Vu les impacts environnementaux et sanitaires des (micro)particules de plastiques, après l'épandage des composts sur les sols, il est n'est plus envisageable de remettre en question ou de postposer cette interdiction en application du principe de précaution.

À l'heure actuelle, selon les informations récoltées, il n'existerait pas d'alternatives aux langes jetables qui soient 100 % biodégradables.

Certains producteurs ont mis sur le marché des produits conçus avec du plastique qualifié de « biosourcé ». Il s'agit de plastique composé partiellement ou intégralement de matières organiques provenant de plantes et/ou d'animaux. Ce plastique est parfois considéré à tort comme étant une alternative biodégradable et compostable.

En réalité, moins de 40 % du plastique biosourcé est conçu pour être biodégradable, ce qui signifie que la plupart des plastiques biosourcés sont fabriqués pour se comporter comme des plastiques conventionnels, avec une gestion en fin de vie similaire à celle des plastiques conçus exclusivement à partir de ressources fossiles.

À ce jour, la meilleure alternative aux langes jetables demeure le lange lavable. Il représente une solution écologique, économique et confortable qui permet, en outre, d'éviter une production impressionnante de déchets (5 000 couches jetables, soit 1 tonne de déchet pour un bébé avant d'être propre).

Par ailleurs, les langes lavables peuvent être réutilisés par un autre enfant de la même famille ou revendus en seconde main. Il est également possible de louer des langes lavables à des prix avantageux pour tester le système avant d'investir.

Par le biais de l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2008 relatif à l'octroi de subventions aux pouvoirs subordonnés en matière de prévention et de gestion des déchets, les communes qui font la promotion de l'utilisation des langes lavables, via des conférences et des démonstrations ou encore via l'octroi d'un kit de démarrage ou d'une prime à l'achat

Janvier 2021

peuvent bénéficier d'un subside, au même titre que les autres actions de prévention des déchets.

Ce subside couvre 60 % des frais et s'élève à 30 cents par habitant et par an, mais il peut être majoré de 50 cents par habitant lorsque la commune s'investit dans une démarche Zéro Déchet.

Depuis plusieurs années, certaines communes ont déjà bénéficié de ce subside régional pour promouvoir les langes lavables. Très récemment, d'autres communes ont pris contact avec mon administration, afin d'en bénéficier prochainement.

Par ailleurs, depuis le début de l'année, les intercommunales BEP, TiBi, INTRADEL et IDELUX ont fortement renforcé leur communication sur l'intérêt de passer aux langes lavables, via notamment leur site web.